



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 42 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	1
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil économique et social [chapitres I à IX, X (section B), XII, XIII (sections C à E et H à J) et XVI (sections A et B)] (suite)</i>	8

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite) [A/7203, chap. V; A/7253, E/4438, E/4446, E/4495, E/4512, E/4539, E/4565]

1. M. BESY (Madagascar) rappelle que c'est en 1952 que l'Assemblée générale a, pour la première fois, exprimé son intérêt pour le développement économique et social, dans sa résolution 626 (VII), en date du 21 décembre 1952, qui a été complétée par la résolution 1522 (XV) du 15 décembre 1960. Or, de nombreux pays en voie de développement sont toujours dans l'impossibilité d'exploiter leurs ressources naturelles faute de capitaux et, dans les deux tiers du monde, la situation économique, qui est un facteur important de maintien de la paix mondiale, ne cesse de se détériorer. Une autre preuve de la baisse de l'activité économique dans les pays en voie de développement se trouve dans les chiffres indiquant leur participation au commerce mondial qui est tombé de 27 p. 100 en 1953 à 21 p. 100 en 1961, à 20,4 p. 100 en 1964 et à 19,3 p. 100 en 1966. En même temps l'aide des pays développés est tombée de 0,87 p. 100 en 1961 à 0,62 p. 100 en 1966. L'assistance accordée à Madagascar a diminué de 17 p. 100 entre 1966 et 1967.

2. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que beaucoup de jeunes Etats éprouvent une déception malgré leur foi dans la Charte des Nations Unies. Des plans ont été élaborés, lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, pour accroître le courant des capitaux vers les pays en voie de développement et améliorer les conditions auxquelles ces ressources seraient mises à leur disposition. Bien que certains pays aient formulé des réserves, alléguant que ces plans étaient incompatibles avec leur législation, l'accord a été suffisant pour permettre à l'Assemblée générale d'adopter les résolutions 2274 (XXII) et

2276 (XXII) et de recommander aux pays développés d'étudier la possibilité d'appliquer les diverses mesures suggérées en vue d'accroître l'aide financière aux pays pauvres. Lorsqu'à l'alinéa b du paragraphe 2 de la résolution 2276 (XXII), l'Assemblée générale a limité son approbation aux recommandations formulées dans le rapport du groupe d'experts sur les problèmes de méthodologie que pose la mesure du courant des ressources vers les pays en voie de développement^{1/}, elle s'est en fait opposée à la recommandation faite par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à sa deuxième session, tendant à fonder l'objectif de 1 p. 100 sur le produit national brut plutôt que sur le revenu national de chaque pays développé^{2/}.

3. La situation en ce qui concerne le financement extérieur ne s'améliore pas et le groupe minoritaire des pays développés contrecarre les vœux de la majorité et sape la force morale des résolutions de l'ONU. Des améliorations sont nécessaires dans un certain nombre de domaines: dans l'octroi de l'aide multilatérale, la détermination du volume de l'aide en fonction de l'importance des projets et les contributions de contrepartie généralement exigées. Ce dernier point devrait faire l'objet d'un examen sérieux pour voir s'il ne serait pas possible de supprimer ces contributions parce que, étant donné les sacrifices considérables sur les plans politique, économique et social qui doivent être consentis par les pays bénéficiaires, ces exigences portent atteinte au droit imprescriptible de ces pays de disposer de leurs propres ressources. On devrait rechercher un compromis entre les positions des deux groupes, car l'aide accordée par les pays riches aux pays prolétaires sert à sceller une amitié durable et à consolider la paix mondiale.

4. M. MOSSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le problème que pose le financement extérieur du développement économique est dû à l'insuffisance des investissements productifs, aux sorties de devises étrangères, aux conditions de prêt rigoureuses et à l'insuffisance des recettes à l'exportation. La dette extérieure des pays en voie de développement se monte à 45 milliards de dollars, les remboursements et l'amortissement atteignant un chiffre tel qu'ils absorbent complètement les prêts nouveaux. Les sorties de ressources sont de trois sortes: le service de la dette, les transferts de fonds et les intérêts sur les investissements étrangers directs et l'exportation du capital national. Pour les

^{1/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 67.II.D.18 (E/4327), p. xv à xviii.

^{2/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), annexe I, décision 27 (II), p. 41.

deux premières, les sorties se montent à quelque 9 milliards de dollars, qui vont en totalité dans les coffres des pays capitalistes développés. Le durcissement des conditions des prêts officiels s'accompagne d'une détérioration du marché mondial des capitaux; c'est pourquoi l'URSS a appuyé les demandes formulées par les pays en voie de développement à la deuxième session de la CNUCED, où ils réclamaient l'allègement de la charge du service de leur dette.

5. L'exploitation financière des pays en voie de développement par les monopoles se continue sans relâche. Ainsi, entre 1960 et 1966, les bénéfices des monopoles des Etats-Unis se sont montés à 13,8 milliards de dollars, alors que les investissements directs effectués par ces monopoles au cours de la même période ne se sont montés qu'à 6,5 milliards de dollars, et que le revenu moyen annuel que les monopoles internationaux ont tiré de leurs investissements à l'étranger a atteint près de 40 milliards de dollars. Les activités des investisseurs privés étrangers devraient être menées de façon à sauvegarder les intérêts économiques du pays où ils investissent. Il est assez surprenant de constater que les auteurs du rapport intitulé Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement (E/4446) semblent s'inquiéter davantage des intérêts des capitalistes privés étrangers que de ceux des pays où ils exercent leurs activités. En vérité, les conclusions et les recommandations qui figurent aux pages 1 à 6 de ce rapport donnent l'impression que toute action tendant à renforcer la souveraineté nationale sur les ressources naturelles pourrait effrayer les investisseurs étrangers. En outre, on n'a nullement cherché à condamner les activités des monopoles étrangers, qui pillent les pays en voie de développement. De même, le rapport ne fait aucune mention des décisions importantes de l'Assemblée générale, telles que la résolution 2276 (XXII) sur les sorties de capitaux des pays en voie de développement et la résolution 1710 (XVI) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement.

6. Afin de mobiliser leurs forces productives et de consolider leurs positions sur le marché, les jeunes Etats cherchent, notamment, à mieux utiliser leurs ressources naturelles, à créer et à développer leurs industries nationales, à en augmenter la productivité, à améliorer la structure de leur commerce extérieur en devenant moins tributaires des importations et en limitant les activités des monopoles étrangers. L'ONU devrait aider les pays en voie de développement dans ces efforts, notamment en mettant à leur disposition l'expérience déjà acquise dans les rapports avec les grandes sociétés étrangères. Il faudrait aussi aider ces pays à réaliser une réforme fiscale, à obtenir des crédits à l'exportation et à mobiliser pleinement leurs ressources nationales.

7. L'objectif principal de la coopération économique et technique accordée par l'Union soviétique est d'aider les pays en voie de développement à renforcer le secteur public, leur permettant ainsi de mobiliser leurs ressources sur le plan national. L'expérience a montré que l'expansion du secteur public accélère la croissance économique et consolide la position de l'économie nationale à l'égard des monopoles étrangers. L'URSS a accordé une telle coopération

à plusieurs pays, notamment l'Afghanistan, l'Inde et la République arabe unie, sur la base de l'avantage mutuel et du respect total de leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

8. Dans le domaine du commerce international, les recettes d'exportation des pays en voie de développement n'ont augmenté en 1967 que de 3,5 p. 100, contre 6,5 p. 100 en 1960-1966. Les prix de produits tels que le café, l'étain et le jute sont tombés, et le déficit commercial de l'ensemble des pays en voie de développement a atteint le chiffre effarant de 600 milliards de dollars. L'URSS appuie donc les pays en voie de développement lorsqu'ils demandent la conclusion d'accords internationaux sur les produits. Par opposition aux pays qui continuent à ne pas se préoccuper de donner le libre accès de leur marché aux articles manufacturés des pays en voie de développement, l'Union soviétique continue à accroître ses achats de ces articles; ainsi, par exemple, 40 p. 100 des importations soviétiques en provenance de l'Inde consistent en biens de consommation et en produits industriels.

9. La fâcheuse situation financière des pays en voie de développement est due aux politiques colonialistes et néo-colonialistes et ces pays sont donc pleinement justifiés à exiger des dommages des pays qui les ont exploités et qui continuent à le faire. L'Union soviétique appuie aussi les justes exigences des pays en voie de développement en faveur d'une augmentation de l'assistance financière des pays capitalistes développés.

10. En ce qui concerne le programme d'assurance des investissements allemand, mentionné aux paragraphes 116 et 117 du document E/4446, on sait parfaitement qu'il existe deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne et les documents de l'ONU devraient appliquer la règle de les désigner par leurs noms.

11. M. KARKKAINEN (Finlande) dit que le service de la dette et le coût de l'amortissement ont pris une ampleur telle que le courant des capitaux est inversé si bien que le fossé entre le revenu par habitant dans les pays en voie de développement et dans les pays développés ne fait que s'élargir. On oublie généralement qu'il est impossible de tracer une ligne de démarcation nette entre les pauvres et les riches. Le développement n'est pas uniforme et il y a des différences d'un pays à l'autre dans chacun des deux groupes. Il est possible, par exemple, qu'un volume important de capitaux ne puisse pas être utilisé entièrement par les pays en voie de développement s'ils n'ont pas atteint un niveau de développement économique suffisant, et, de même, que certains pays développés ne puissent pas fournir un volume important de capitaux sans mettre leur balance des paiements en danger. Tout comme quelques pays en voie de développement ont du mal à payer les intérêts de leur dette, certains des pays développés ne parviennent pas à réaliser le taux de croissance voulu et sont parfois gros importateurs de capitaux. Un pays dont la balance des paiements est en difficulté mettra plus de temps à fournir une aide comparable à celles des pays plus prospères. C'est, par exemple, la situation de la Finlande, nouvelle venue dans les rangs des pays dispensateurs d'assistance.

12. La Finlande a néanmoins soutenu la recommandation de la CNUCED fixant aux pays développés, pour leur aide aux pays en voie de développement, l'objectif de 1 p. 100 de leur produit national brut^{3/}. Bien qu'on n'en ait pas déterminé avec précision la date de mise en application de cet objectif, le fait qu'on y ait consenti influence la pensée politique nationale et encourage la campagne en faveur d'une augmentation de l'aide. Il vaut mieux que les pays développés s'efforcent d'atteindre cet objectif dans un esprit de coopération volontaire authentique qu'ils ne s'engagent à fournir une aide qui dépasse leurs moyens.

13. Tout en important des capitaux étrangers, la Finlande augmente de façon régulière et sensible l'aide qu'elle apporte au développement. Sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est passée de 900 000 dollars à 1,6 million de dollars. Elle est un des membres fondateurs de la Banque asiatique de développement et a l'intention de se joindre aux autres pays scandinaves pour fournir un total de 10 à 15 millions de dollars au fonds spécial de la Banque africaine de développement. Les versements qu'elle a effectués à l'Association internationale de développement (AID) dépassent de loin ses obligations. Il est particulièrement encourageant que la jeune génération finlandaise soit fermement convaincue de la nécessité de l'effort à accomplir pour vaincre l'injustice politique et sociale et pour réduire les différences de niveau de vie dans le monde en accroissant l'aide apportée au développement.

14. M. MEHTA (Inde) dit que l'un des objectifs les plus importants de la période de préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est d'encourager le courant de capitaux étrangers vers les pays en voie de développement. L'importance de ces capitaux vient de leur rapport direct avec le développement économique, comme le montrent les chiffres cités dans le rapport du secrétaire général de la CNUCED intitulé Vers une stratégie globale du développement^{4/}.

15. Ce rapport prévoit également que, si l'objectif de 1 p. 100 est atteint, les pays en voie de développement pourront jouir, au cours de la prochaine Décennie, d'un taux moyen de croissance de 6 p. 100 par an, ce qui se traduirait par une augmentation de 3,5 p. 100 du revenu par habitant. L'importance de l'objectif de 1 p. 100 apparaît donc clairement, et il faut espérer que les pays développés, qui ne se sont pas engagés à l'atteindre à une date déterminée, pourront bientôt le faire.

16. Selon l'Etude sur l'économie mondiale, 1967, et les documents de base sur le financement extérieur du développement économique, il faudrait peut-être améliorer les liquidités mondiales et la situation des balances des paiements des pays développés avant d'accroître sensiblement le courant des ressources destinées aux pays en voie de développement. Mais cette théorie est démentie par le fait qu'à cause de l'imperfection du système économique mondial, il y aura toujours des pays en proie à des difficultés

financières. L'insuffisance actuelle du courant des capitaux provient des changements de politique de certains pays en ce qui concerne l'aide au développement. Le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), M. McNamara, vient de déclarer que le problème de la balance des paiements est un problème d'équilibre qui touche les pays à économies riches et non pas un problème d'équilibre entre ce groupe de pays et le reste du monde; il a également déclaré que la majeure partie des fonds prêtés au titre de l'aide ne restent pas dans les pays en voie de développement et reviennent dans les pays riches sous la forme de paiements de marchandises. Le montant sans précédent des fonds que la Banque vient de rassembler et le projet qu'elle a de doubler ses ressources en cinq ans indiquent que les pays développés sont capables d'accroître leur assistance s'ils le veulent et qu'il est possible d'atteindre l'objectif de 1 p. 100.

17. Il est extrêmement important que l'action des organes des Nations Unies chargés d'aider les pays en voie de développement ne soit pas gênée par un manque de fonds. Les ressources de l'AID doivent être reconstituées d'urgence et il faut en même temps prendre des mesures pour que sa situation présente ne se renouvelle pas. La théorie très répandue, selon laquelle il existe un rapport direct entre la création des liquidités internationales et la fourniture de fonds pour le développement, peut très bien être mise en pratique si l'on réserve à des institutions comme l'AID une partie des nouvelles liquidités créées conformément au système des droits de tirage spéciaux créé par le Fonds monétaire international (FMI). La situation concernant le service de la dette est si grave qu'en 1970 les nouveaux courants de capitaux destinés aux pays en voie de développement seront entièrement annulés par le courant inverse des intérêts et des remboursements. Il est donc vain de se borner à consolider les prêts antérieurs. Les pays bénéficiaires ont besoin de plus qu'un bref répit. La solution de ce problème consiste donc à assouplir les modalités des prêts futurs pour que les pays en voie de développement puissent, en fin de compte, liquider le montant de leur dette et dépendre moins de l'aide financière. Les prêts liés ne font rien pour arranger la situation; ils augmentent, au contraire, les frais des pays en voie de développement.

18. D'autres formes de prêts, telles que le financement de plans de stabilisation du prix des produits de base, ont été recommandées à la deuxième session de la CNUCED, et il faut espérer qu'elles seront mises en application dans un proche avenir. Selon le Président de la BIRD, il faudra 150 ans à l'Asie du Sud pour doubler son revenu par habitant et cela représentera pour la moyenne des individus une augmentation de 25 cents par jour seulement. Il ne serait pas sage de penser que les gens attendront patiemment une augmentation aussi minime. La Commission ne devrait donc pas rejeter des propositions relativement modestes.

19. M. ABE (Japon) reconnaît que les résultats de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne sont pas ceux que l'on avait espérés et qu'il est nécessaire et urgent d'intensifier les efforts de la

^{3/} Ibid.

^{4/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.6 (TD/3/Rev.1).

communauté internationale. Néanmoins, un pessimisme excessif ne manquerait pas de décourager l'opinion publique des pays dispensateurs d'aide, et insister trop sur l'absence de progrès risquerait d'avoir un effet adverse sur le courant de l'aide. La délégation japonaise se félicite par conséquent de la déclaration faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle on connaît mieux les points faibles et les déséquilibres, la situation commence à changer et, dans certains cas, on s'est même engagé dans la voie du progrès (voir A/7201/Add.1, par. 61). En fait, les résultats obtenus au cours de la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement peuvent, en toute équité, être considérés comme assez encourageants. Des organisations telles que la CNUCED, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) ont été créées, et le taux d'expansion globale des pays en voie de développement est passé à près de 4,5 p. 100 pendant cette période. Il est possible également qu'un certain nombre de pays en voie de développement atteignent ou dépassent l'objectif de 5 p. 100 d'ici la fin de 1970. En outre, comme il est dit dans la première partie ^{5/} de l'Etude sur l'économie mondiale, 1967, la grande majorité des pays en voie de développement ont réussi à augmenter leur épargne. Cette augmentation de l'épargne intérieure montre bien qu'ils ont maintenant pris pleinement conscience du fait que c'est principalement d'eux-mêmes que dépend l'accélération de leur développement économique. Les efforts en vue de promouvoir l'expansion économique doivent tendre non seulement à accroître l'épargne intérieure, mais aussi à améliorer tous les autres facteurs déterminants du développement. Ces facteurs peuvent, en gros, se diviser en deux catégories: les facteurs économiques et les facteurs non économiques.

20. Le plus important des facteurs économiques du développement est manifestement le capital. L'épargne intérieure peut être augmentée en mobilisant les ressources thésaurisées, en fusionnant les systèmes d'épargne et les systèmes bancaires, en adoptant des systèmes fiscaux appropriés et en faisant un usage efficace des ressources humaines et matérielles inutilisées. Cependant, l'épargne intérieure doit être effectivement canalisée vers les investissements productifs. Un autre facteur économique important est la modernisation rapide du secteur agricole, qui pourra à son tour créer une demande de produits industriels et amener une épargne plus grande utilisable pour les investissements industriels. Le développement du secteur agricole doit donc être favorisé parallèlement à l'industrialisation, et souvent même avant.

21. En ce qui concerne les facteurs non économiques, l'un des principaux est le développement des ressources humaines. Etant donné qu'il faut pour cela modifier les attitudes et les valeurs traditionnelles, ce qui est très difficile, seuls les pays en voie de développement eux-mêmes peuvent s'en charger. Il faut qu'ils aient la volonté de promouvoir le développement et qu'ils se rendent compte que les objectifs

à long terme ne peuvent être atteints qu'aux dépens des bénéficiaires à court terme. Le problème du sous-développement ne peut être envisagé du seul point de vue de l'augmentation du revenu par habitant ou de l'accroissement de l'investissement; il est également nécessaire d'en bien comprendre les nombreuses causes complexes et très profondes.

22. Le Japon n'ignore pas que des tâches extrêmement difficiles attendent les pays en voie de développement et il est prêt à se joindre aux efforts communs pour favoriser leur développement. La totalité du courant net des capitaux japonais vers ces pays a presque doublé de 1961 à 1967 et le courant net de l'aide officielle a pratiquement quadruplé au cours de la même période, passant à un total de 390,6 millions de dollars. Ce taux d'accroissement, l'un des plus forts parmi les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), est particulièrement important, compte tenu du fait que les possibilités du Japon en matière de fourniture d'assistance sont limitées: bien que le Japon, si l'on considère son produit national brut et le rythme de son expansion économique, se classe parmi les pays riches du monde, son revenu par habitant est encore inférieur au tiers de celui des Etats-Unis et bien au-dessous de celui de certains pays en voie de développement. De plus, il a encore beaucoup à faire pour consolider son infrastructure économique et sociale, et sa balance des paiements demeure sensible aux changements cycliques des économies des grandes puissances.

23. La délégation japonaise appuie l'objectif de 1 p. 100 recommandé par la CNUCED, mais elle est persuadée qu'il faut tenir compte du taux d'accroissement du courant des ressources provenant des pays développés ainsi que du volume de ce courant par rapport au produit national brut. Le Gouvernement japonais fait l'impossible pour assouplir les modalités de son assistance et, dans le cadre d'accords bilatéraux, il a consenti des prêts à des conditions beaucoup plus avantageuses à plusieurs pays d'Asie. Sa contribution aux institutions multilatérales, a presque quintuplé de 1961 à 1966, passant à un total de 51 millions de dollars. Il est également disposé à verser à l'AID une contribution, non assortie de conditions, de plus de 60 millions de dollars, au cours des trois années à venir. Malgré une sévère compression de son budget, le Japon continuera ses efforts et ne perdra pas de vue les objectifs fixés par la résolution 2170 (XXI) de l'Assemblée générale, mais il n'est pas encore en mesure de s'engager à accepter de délai précis.

24. S'agissant de la promotion des investissements privés étrangers, M. Abe pense qu'en effet, comme le déclare le rapport sur les investissements étrangers dans les pays en voie de développement (E/4446), les conflits entre l'investisseur étranger et le gouvernement hôte ne peuvent être résolus que si l'on détermine et reconnaît les objectifs et les besoins raisonnables et légitimes des deux parties. Il se félicite de la décision de réunir un groupe d'experts sur les investissements étrangers et remercie le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir proposé d'en être l'hôte (voir E/4565). Un système mieux approprié de conventions fiscales entre les pays développés et les pays en voie de développement constituerait un

^{5/} Les problèmes et politiques du développement économique: évaluation de l'expérience récente (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.H.C.3) [E/4488/Rev.1].

encouragement nécessaire pour l'investissement des capitaux étrangers privés et le travail du groupe de travail spécial créé par la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, est important à cet égard. La création de ces deux groupes d'experts, en créant un climat favorable à l'utilisation efficace des capitaux privés, marque une heureuse transition entre les discussions futiles et les mesures pratiques.

25. M. KAHONO (Indonésie) fait observer que les événements des dernières années se reflètent clairement dans les rapports du Secrétaire général intitulés "Courant international de capitaux et d'assistance: étude des tendances récentes" (E/4495) et "Le courant récent des ressources en direction et à partir des pays en voie de développement" (E/4512). Il y est déclaré que, bien que la première moitié des années 1960 ait été une période d'expansion économique rapide pour les économies développées, le courant des ressources vers les pays en voie de développement n'a pas augmenté au même rythme. Les derniers rapports annuels de la BIRD^{6/} et du Fonds monétaire international (FMI)^{7/} présentent aussi un tableau assez pessimiste et soulignent que 1967 a été une année tragique, qui a vu la dévaluation de la livre, l'introduction d'un système de double prix pour l'or, des taux d'intérêt croissant sur les marchés de capitaux intérieurs et internationaux et un ralentissement de l'activité économique.

26. Cette tendance défavorable a été notée dans la Charte d'Alger^{8/}, depuis l'adoption de laquelle, le 24 octobre 1967, l'assistance fournie est tombée au-dessous de l'objectif de 1 p. 100.

27. M. Kahono attire l'attention sur l'inquiétude exprimée dans la Charte d'Alger devant la charge constante du service de la dette, résultant des conditions rigoureuses de l'assistance. Les événements survenus dans les pays développés ont amené ces derniers à diminuer leurs importations en provenance des pays en voie de développement, qui représentent environ 50 p. 100 des revenus de ces pays. Le financement du développement économique des pays en voie de développement constitue donc un problème préoccupant.

28. La nécessité de prendre des mesures urgentes en vue d'augmenter le courant des ressources extérieures au bénéfice de ces pays a été soulignée dans des instances internationales telles que le Conseil économique et social, la CNUCED, la BIRD et le FMI, dont les études ont amené l'adoption de nombreuses recommandations précises appuyées par les pays développés; toutefois les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations n'ont pas été satisfaisants.

^{6/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale de développement, Rapport annuel 1968 [Washington (D. C.)], communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4598).

^{7/} Fonds monétaire international, Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice financier clos le 30 avril 1968 [Washington (D. C.)], communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4596).

^{8/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), annexe IX, p. 473 à 484.

29. Il a été convenu à Alger que les ressources de l'AID devaient être reconstituées et augmentées, que l'appui financier des banques régionales devait être plus important et qu'il fallait favoriser les investissements privés dans le contexte de priorités nationales bien définies. Il a été souligné que les fonds destinés à l'assistance devaient être progressivement mis en commun, avec comme objectif ultime la suppression de toutes conditions à l'aide fournie.

30. La délégation indonésienne se félicite de la nouvelle politique adoptée par le Président de la BIRD, grâce à laquelle des prêts importants ont été obtenus par les pays en voie de développement. L'application des recommandations figurant dans l'Etude de la Banque^{2/} sur l'instabilité des marchés d'exportation au sujet des stocks régulateurs, du financement complémentaire, des programmes de diversification et du caractère concurrentiel accru des produits de base nécessitera des capitaux plus importants. Il est regrettable que, sur le milliard de dollars demandé par la Banque pour reconstituer les fonds de l'AID, seulement 400 millions de dollars aient été recueillis.

31. M. Kahono invite les principaux pays intéressés à faire l'impossible pour permettre de reconstituer les ressources de l'AID et du fonds spécial de la Banque asiatique de développement, qu'il importe de doter des moyens qui leur sont nécessaires pour consentir des prêts.

32. La délégation indonésienne accueille avec satisfaction la création par le FMI de droits de tirages spéciaux. Le problème des liquidités est un problème qui se pose quotidiennement à l'Indonésie, qui doit constamment financer les importations courantes alors que, pour les pays en voie de développement, il s'agit de financer l'expansion économique. Il ne serait donc pas juste de mettre sur le même pied les pays en voie de développement et les pays développés en ce qui concerne les droits de tirages spéciaux, et le représentant de l'Indonésie espère que le FMI apportera de nouvelles améliorations.

33. L'Indonésie est heureuse du renversement de la tendance défavorable du cycle commercial depuis le début de 1968 et du meilleur équilibre de la balance des paiements de nombreux grands pays industrialisés. Toutefois, des capitaux publics encore plus importants sont nécessaires, et il faut absolument rechercher d'autres sources, étant donné la capacité d'absorption croissante des pays en voie de développement. Compte tenu du rôle important des capitaux privés et de leur part relativement faible dans la totalité du courant des capitaux vers les pays en voie de développement, la délégation indonésienne estime que l'approbation par le Conseil économique et social dans sa résolution 1359 (LXV), du projet du Secrétaire général de convoquer un groupe d'étude sur les investissements étrangers ayant pour objet de trouver des solutions appropriées aux principaux problèmes qui se posent aux pays en voie de développement (voir E/4446, par. 246) répond à un besoin immédiat.

34. Les progrès réalisés au cours de l'année ne sont pas suffisants pour contrebalancer les facteurs négatifs.

^{2/} Barend A. de Vries, The Export Experience of Developing Countries, World Bank Staff Occasional Papers, No 3 [Washington (D. C.), Banque internationale pour la reconstruction et le développement].

tifs et répondre aux besoins de plus en plus grands et il est nécessaire de progresser rapidement en direction des objectifs fixés par la Charte d'Alger. Une date ferme devrait être fixée, d'ici laquelle le transfert des fonds serait effectué en fonction du produit national brut, comme cela a été recommandé lors de la deuxième session de la CNUCED.

35. Selon M. VERCELES (Philippines), il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du financement extérieur, bien que l'on ait pris certaines mesures positives à cet égard.

36. Il ressort de la Figure I du rapport du Secrétaire général intitulé Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1962-1966 (voir E/4438, p. 101) que certains pays développés ont pris des mesures pour réaliser l'objectif de 1 p. 100. Quelques pays dont le taux de réalisation était relativement bas dans le passé, à savoir l'Australie, l'Autriche, la Norvège, le Canada et la Suède, ont eu tendance à augmenter leur contribution pendant la période 1956-1966 et il faut espérer que d'autres pays suivront leur exemple. Le représentant des Philippines félicite les Pays-Bas, la Belgique et la France qui ont atteint l'objectif. Néanmoins, le volume global des ressources transférées a diminué considérablement par suite du fléchissement des transferts gérés par les donateurs les plus importants, comme les Etats-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. M. Verceles espère que les Pays-Bas et la France s'efforceront de maintenir le taux de 2,5 à 3 p. 100 qu'ils ont réalisé pendant les années 1956-1958. On peut se demander si le fait d'avoir fixé l'objectif à 1 p. 100 n'a pas entraîné la diminution du volume des ressources transférées entre 1960 et 1966.

37. Les conditions auxquelles certains pays développés accordent des prêts ont été assouplies, notamment en ce qui concerne le taux d'intérêt, la durée moyenne et la période de franchise. Le programme de prêts souples entrepris par le Canada en 1964 prévoyait des prêts sans intérêt d'une durée de 50 ans, avec une période de franchise de 10 ans. En 1965, le Danemark a annoncé qu'il allait pratiquer une politique de prêts sans intérêt alors que, cette année-là, le taux d'intérêt moyen des prêts qu'il avait consentis était de 5,3 p. 100. Toutefois, d'une manière générale et en chiffres moyens, un grand nombre des donateurs les plus importants assortissent encore leurs prêts de conditions sévères.

38. Les difficultés de balance des paiements font que les pays donateurs ont recours à diverses formes d'aide liée, accordant notamment la préférence aux productions qui entraînent non seulement des importations de biens d'équipement, mais encore des importations ultérieures de pièces de rechange. Dans certains cas, les pays donateurs imposent des limites au financement de projets qui aboutiraient à la production d'articles entrant en compétition avec leurs propres exportations et pratiquent parfois une politique restrictive en ce qui concerne le financement de certains secteurs économiques. Les biens touchés par le système de l'aide liée sont les matières premières et les produits semi-finis, qui forment l'essentiel des exportations des pays en voie de développement. Non seulement les exportations de

matières premières sont liées au transfert des ressources, mais encore elles sont vendues à des cours très bas sur les marchés des pays développés.

39. Les pays en voie de développement devraient obtenir l'assurance explicite que les pays à économie de marché et les pays socialistes accorderont, les uns comme les autres, une aide financière accrue qui soit plus proportionnée à la fois aux ressources des pays développés et aux besoins des pays en voie de développement.

40. Le représentant des Philippines rappelle que le Directeur du PNUD a recommandé que les pays développés et les pays en voie de développement s'engagent à établir des liens d'associations plus étroits, et que le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a déclaré (1180ème séance) qu'il faudrait que les gouvernements envisagent sérieusement de s'engager davantage dans la lutte pour le développement.

41. Des indices récents indiquent que certains pays donateurs sont maintenant favorables à une libéralisation progressive de l'aide. Lorsque les difficultés de balance des paiements auront été surmontées, il sera possible d'accomplir davantage de progrès. De nombreux pays donateurs se sont déclarés disposés à adopter une politique commerciale plus libérale si d'autres pays les suivaient dans cette voie. Il existe également des preuves que l'écart entre certains pays bénéficiaires et donateurs diminue quelque peu. Il est temps de convoquer le groupe d'étude des investissements étrangers dont la réunion a été proposée par le Secrétaire général (voir E/4446, par. 246) et approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1359 (XLV). Les discussions devraient porter essentiellement sur les moyens de concilier les points de vue des pays bénéficiaires et des pays donateurs en ce qui concerne les investissements étrangers. La délégation philippine souhaite formuler à l'intention de ce groupe quelques observations au sujet du financement extérieur. Certains indices montrent que, lorsqu'un pays donateur impose des conditions quant à l'utilisation des dons ou des prêts en espèces qu'il consent, d'autres pays s'empressent de prendre des mesures analogues, ce qui affaiblit la puissance de marchandage du pays bénéficiaire. Il doit exister des moyens, sinon de renforcer la position du pays bénéficiaire, du moins de le placer sur le même pied que le pays donateur. Par exemple, il serait peut-être possible de se servir des matières premières et des produits semi-finis comme d'un élément de marchandage; dans le cas de l'assistance bilatérale, les arrangements pourraient être assouplis de façon à permettre au pays bénéficiaire de choisir les produits qu'il achètera dans le pays donateur, ou à faire en sorte qu'une partie de l'aide puisse être utilisée pour effectuer des achats dans des pays ou des régions en voie de développement.

42. Il faut améliorer, dans les pays en voie de développement, le rassemblement et le classement des renseignements relatifs aux courants internationaux de capitaux, y compris les mouvements en retour. Ces renseignements devraient porter sur la dette extérieure, les conditions de l'aide liée et les produits liés en vertu d'accords bilatéraux, régionaux et inter-

nationaux. Un système d'échange réciproque de renseignements permettrait à la communauté internationale d'étudier le cas particulier de chaque pays. Le groupe d'étude jugera peut-être opportun d'étudier la nécessité d'améliorer les statistiques officielles de l'endettement. La charge réelle que le service de la dette impose à un pays en voie de développement donné pourrait être mesurée à l'aide d'indicateurs tels que des taux de vulnérabilité, par exemple le rapport entre les paiements effectués pour le service de la dette et les recettes provenant des exportations, le rapport entre le montant total de la dette extérieure et le montant total des exportations annuelles, le rapport entre les paiements effectués pour le service de la dette et le produit national brut, ainsi qu'entre le pourcentage moyen d'accroissement annuel des paiements effectués pour le service de la dette et le taux d'accroissement des recettes d'exportation. Une meilleure connaissance des conditions existantes encouragerait peut-être les pays donateurs à adopter une politique plus souple et les pays bénéficiaires à mobiliser leurs ressources naturelles et humaines.

43. Le Gouvernement philippin a pris des mesures pour créer un climat favorable aux investissements privés étrangers et il s'efforce d'améliorer ses programmes d'encouragement aux investissements et de tirer profit de l'expérience acquise par d'autres pays. Tous les investisseurs et toutes les entreprises bénéficient des droits fondamentaux et des garanties prévues par la Constitution philippine, y compris celui de rapatrier les capitaux investis et les bénéfices, le droit de rapatrier, au taux de change en vigueur, les sommes nécessaires au remboursement de prêts étrangers, et la franchise d'expropriation et de réquisition.

44. L'une des mesures les plus directes qui pourraient être prises pour tourner les difficultés budgétaires qui limitent la capacité de certains pays développés à fournir une assistance serait d'affecter spécialement certaines recettes fiscales à l'aide extérieure, comme cela est fait en Norvège, où un impôt direct sur les revenus des personnes physiques de 0,25 p. 100 est perçu pour l'aide au développement. Les gouvernements donateurs pourraient également créer, en dehors du cadre du budget national, des institutions pour le financement du développement dotées d'une autonomie suffisante pour leur permettre de recueillir les ressources nécessaires. Ces pays pourraient étudier à nouveau les mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général (voir E/4438, chap. V), pour isoler le financement du développement des problèmes liés à la balance des paiements et au budget.

45. M. ASANTE (Ghana) fait observer que la plupart des pays qui ont développé leur infrastructure, comme on le leur avait conseillé, sont maintenant dans une position financière encore plus difficile, étant donné qu'ils ont à entretenir des routes, des écoles et des hôpitaux. Les investissements faits dans ces pays n'ont donc pas accru les ressources pour le développement, ainsi qu'on l'escomptait.

46. La délégation ghanéenne approuve les déclarations qui ont été faites à ce sujet par des représentants pendant et après la deuxième session de la

CNUCED. Elle espère que le groupe d'étude des investissements étrangers mentionné dans la résolution 1359 (XLV) du Conseil économique et social donnera des réponses précises à des questions précises et évitera les déclarations générales.

47. Le ralentissement du courant des capitaux dû aux restrictions imposées par les principaux pays dispensateurs et aux crises fréquentes soulève deux questions: celles de savoir, d'une part, s'il ne conviendrait pas d'apporter des modifications structurelles au système financier et, d'autre part, pourquoi on ne pourrait pas créer de nouvelles liquidités pour favoriser le développement. On avait pensé qu'on pouvait laisser aux grandes puissances et à leurs banques centrales le soin de régler ces questions. Mais le problème des liquidités internationales est trop important pour qu'il puisse être résolu par elles seules. Les pays en voie de développement doivent s'intéresser davantage aux activités de la BIRD et du FMI et doivent exiger que ceux-ci prennent sans tarder des mesures concernant le financement supplémentaire et les droits de tirage spéciaux. Dire que des liquidités doivent être créées essentiellement pour les pays développés est une thèse insoutenable: les pays en voie de développement en ont un besoin vital pour leur développement.

48. Il convient de prendre immédiatement des mesures pour mettre un terme à l'évolution défavorable du courant net de ressources vers les pays en voie de développement. M. Asante se réjouit de ce que l'Australie, le Canada, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède aient annoncé qu'ils ont l'intention d'accroître leurs contributions, mais il se demande pourquoi le volume total des crédits convenu par les pays à économie planifiée a diminué de 40 p. 100 en 1967. Il faudrait en savoir davantage sur certaines caractéristiques des accords conclus avec ces pays, comme les dispositions prévoyant le remboursement sous forme de matières premières et de produits manufacturés. Bien que les principaux pays dispensateurs aient à faire face à des difficultés qui ne leur permettent pas d'accroître beaucoup le courant de capitaux vers les pays en voie de développement, ils pourraient prendre un grand nombre de mesures pour endiguer le courant inverse. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le courant international de capitaux et d'assistance (E/4495), les pays dispensateurs qui sont aux prises avec des difficultés budgétaires ou des difficultés de balance de paiement pourraient peut-être plus facilement assouplir les conditions des crédits déjà accordés qu'en accroître le volume. Des mesures telles qu'un abaissement des taux d'intérêt et l'octroi de périodes de franchise plus longues n'auraient pas de répercussion sensible sur la situation à long terme des paiements des pays dispensateurs, mais faciliteraient grandement la croissance économique des pays en voie de développement. Des restrictions défavorables à l'expansion économique vont à l'encontre du but même de l'aide.

49. La délégation ghanéenne approuve la proposition visant à ce que les pays dispensateurs accordent des prêts ou des dons pouvant être utilisés dans les échanges avec d'autres pays mais elle reconnaît que cette concession ne peut être faite de manière unila-

térale. Il faudrait que tous les principaux donateurs s'entendent pour mettre de tels crédits à la disposition d'un pays donné.

50. M. Asante félicite les pays dispensateurs qui ont déjà atteint l'objectif de 1 p. 100 et espère que les autres suivront cet exemple avant le début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il se réjouit aussi de la proposition faite par 18 pays membres de l'AID et la Suisse de fournir un montant annuel de 400 millions de dollars à l'AID au cours des trois années à venir.

51. On pourrait aussi faciliter le service de la dette sans que cela entraîne de graves difficultés pour les pays dispensateurs. L'analyse de la situation a prouvé que le montant de la dette est généralement l'indice non pas de dépenses inconsidérées mais du rythme du développement. La déclaration du représentant du Canada (1198ème séance) a montré que les pays en voie de développement ne sont pas les seuls importateurs nets de capital. Il convient de prendre des mesures à l'échelle internationale pour alléger le fardeau de la dette car aucun pays créancier ne sera disposé à renoncer à une partie du remboursement des sommes qui lui sont dues, si les autres ne font pas de même.

52. Bien qu'il soit impossible de traiter de tous les problèmes que soulève le financement extérieur, il a été fait assez d'études pour qu'il soit possible de définir les domaines dans lesquels on pourrait prendre des mesures. Le représentant du Ghana propose que la Commission recommande que: premièrement, chaque pays économiquement avancé prenne des dispositions pour transférer chaque année aux pays en voie de développement un minimum net de 1 p. 100 de son produit national brut; deuxièmement, les pays développés, particulièrement ceux qui ne peuvent pas fournir ce pourcentage, s'efforcent d'assouplir les conditions du remboursement des crédits déjà accordés; troisièmement, les crédits soient accordés à l'avenir

à des conditions qui ne soient pas moins favorables que celles qui sont recommandées dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies; quatrièmement, l'on étudie s'il ne serait pas possible de supprimer partiellement les clauses restrictives pour les crédits déjà accordés et de libéraliser les nouveaux crédits; cinquièmement, les principaux créanciers des pays en voie de développement instituent un dispositif pour réaménager sur demande la dette des pays en voie de développement et prennent de manière générale des mesures positives pour alléger le fardeau du service de la dette; et finalement, la crise financière internationale qui sévit actuellement soit reconnue comme une occasion unique d'accroître les liquidités internationales, en vue surtout d'accélérer le développement des pays en voie de développement et, par conséquent, celui du monde entier.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social [chapitres I à IX, X (section B), XII, XIII (sections C à E et H à J) et XVI (sections A et B)] (suite*) [A/7203, A/C.2/L.1003]

53. Le PRÉSIDENT déclare que les consultations qui ont eu lieu après l'ajournement du débat sur le point 12 de l'ordre du jour ont fait apparaître qu'il n'y a pas de forte opposition au sein de la Commission à ce qu'on reporte la discussion sur le nouvel article 162 proposé pour le règlement intérieur de l'Assemblée à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Il propose donc que la Commission recommande cette mesure à la Sixième Commission.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 55.

*Reprise des débats de la 1194ème séance.